

Commune de Châtillon-sur-Chalaronne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DE COMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme BAS-DESFARGES représentée par M. MARTINON, M. POCHON représenté par Mme ROBIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 mars 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité, sans observations, ni remarques.

Monsieur le Maire : préalablement à l'examen de l'ordre du jour, je vais répondre aux questions orales du groupe « Châtillon, terre d'innovations », transmises par courrier le 27 mars 2023.

Question 1 : « Les communes ont la possibilité de demander des subventions au niveau du fonds européen. Quelle est la personne référente au sein de notre commune ? Quel est son pourcentage en temps de travail consacré à cette mission ? »

Je vous rappelle que nous avons engagé une technicienne, Madame BURTIN, qui consacre actuellement 15 % de son temps à la recherche, à la rédaction et au suivi des demandes de subventions en lien avec nos DST et DGS.

Pour information, la Communauté de Communes dispose d'une personne référente pour les fonds LEADER.

Question 2 : « *Comment les associations sont-elles averties sur le résultat de leurs subventions municipales ? Les écarts entre les demandes et les attributions sont-ils argumentés ?* ».

Les associations sont informées par un courrier, comme chaque année depuis 2008. La Commune n'a nulle obligation de donner des aides financières ou en nature à une structure associative. Elle n'a pas à justifier l'octroi ou non d'une subvention aux structures en question. Pour mémoire, la commission Adhoc se réunit pour échanger sur les possibilités de subvention qu'elle propose à l'exécutif qui, après études, les soumet au vote du Conseil.

Question 3 : « *La navette « marguerite » est toujours en fonction. Par rapport aux années 2018 / 2019, les passages journaliers de 2022 et du 1^{er} trimestre 2023, sont-ils en augmentation ou diminution ? En cas de modification, quel est l'argumentaire qui a fait changer la prestation de service auprès de la population ?* »

La navette est toujours en fonctionnement. Après étude de la fréquentation de l'année 2022, avec une moyenne de six personnes par semaine sur certains jours et heures fixes, la commission a proposé de réduire la fréquence et de concentrer la desserte sur les jours d'utilisation. Cela a permis de supprimer les "tournées à vide", de diminuer l'impact carbone et de libérer le chauffeur sur d'autres tâches. Néanmoins, en cas de besoins ponctuels, la navette est activée par exemple, pour le repas de l'Age d'or ou encore la messe des malades.

Question 4 : « *Le groupe minoritaire a eu écho qu'un président d'association avait transmis un courrier à l'intention de l'ensemble des conseillers municipaux durant la première quinzaine du mois de mars. Cela est-il fondé et si c'est le cas, pourquoi le courrier n'a-t-il pas été communiqué comme demandé ?* »

Tout d'abord, de quelle association parlez-vous ? Votre question n'est pas claire. Sachez que la collectivité reçoit beaucoup de courriers, quasi quotidiennement, adressés au Maire et à son Conseil Municipal. Généralement, le courrier est traité directement par nos services, l'exécutif en prend systématiquement connaissance. Si nous le jugeons pertinent, un courrier peut être diffusé lors d'un conseil municipal.

Rapport n°1 : approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) suite au passage en nomenclature comptable M57

Monsieur MORIN : l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est rendue obligatoire suite au basculement, le 1^{er} janvier 2023, dans le référentiel M57. Le RBF a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière de la collectivité et la présentation des comptes publics. Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville met en œuvre pour assurer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle de chacun des acteurs en présence (conseil municipal, maire, commission finances, ...). Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant, ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement. Il précise les choix de gestion décidés dans le domaine des subventions, du patrimoine, et de la comptabilité (rattachement, provision, etc ...). Le RBF est établi pour la durée du mandat et peut être modifié en cas de besoin ou en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires. Le projet de RBF de Châtillon-sur-Chalaronne a été adressé avec la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le RBF pour la période 2023 à 2026, tel que présenté.

Rapport n°2 : définition des seuils de fongibilité des crédits du budget principal, et des budgets annexes camping et nouvelle gendarmerie

Monsieur MORIN : en matière de fongibilité des crédits, la comptabilité M57 permet à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section. Ces mouvements sont limités à 7,50 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Il est proposé aux conseillers municipaux de fixer les seuils de fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2023, comme suit :

Budget / section <i>Seuils de fongibilité des crédits</i>	Fonctionnement	Investissement
Budget général	3,13 %	4,56 %
Budget annexe camping	5,00 %	6,00 %
Budget annexe nouvelle gendarmerie	5,00 %	3,00 %

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des pourcentages de dépenses réelles de chaque section, comme indiqué.

Rapport n°3 : attribution des subventions aux associations pour 2023

Monsieur MORIN : après examen en commission Finances le 16 mars 2023, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions annuelles aux associations, comme suit :

Subventions 2023 CULTURE			
ASSOCIATIONS	Attributions 2022	Demandes 2023	Propositions 2023
ACADÉMIE DE LA DOMBES	- €	500,00 €	400,00 €
Divin Salon	1 000,00 €	1 800,00 €	400,00 €
Cuivres en Dombes	3 500,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €
CODEPA Festival de Théâtre	11 500,00 €	11 500,00 €	11 000,00 €
Crételiers pour Tous	360,00 €	360,00 €	350,00 €
JUMELAGE (cadeaux aux écoles)	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Comité de Jumelage 0,35 € par habitant	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
LA PIE QUI GRATTE	- €	5 500,00 €	5 000,00 €
ARTIS	1 500,00 €	6 200,00 €	5 000,00 €
OMC	37 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
son et lumière	5 000,00 €		
Eco Solidaire	800,00 €	1 000,00 €	400,00 €
TRADITION SUR CHALARONNE	- €	500,00 €	200,00 €
Les petites Pages Châtillonnaises		1 050,00 €	600,00 €
Châtillon Chante		500,00 €	300,00 €
UNION MUSICALE	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
TOTAUX	70 960,00 €	73 310,00 €	67 550,00 €

Subventions 2023 SPORTS			
ASSOCIATIONS	Attributions 2022	Demandes 2023	Propositions 2023
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	2 600,00 €	4 000,00 €	2 600,00 €
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE) Course des lumières	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Basket Club Châtillonnais	250,00 €	2 272,50 €	250,00 €
Vaillante Gymnastique	- €	2 000,00 €	1 500,00 €
Badmin'Dombes	500,00 €	700,00 €	500,00 €
F.C.D.B. Football	4 000,00 €	15 000,00 €	4 000,00 €
Gaule Châtillonnaise	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club Loisirs Sportif Châtillonnais	- €	100,00 €	100,00 €
K.C.C. - Karaté	1 400,00 €	1 700,00 €	1 400,00 €
Club de Modélisme	200,00 €	250,00 €	200,00 €
Office Municipal des Sports	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
R.T.C. - Rugby	2 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
Gymnastique Châtillonnaise	- €	2 267,00 €	1 000,00 €
Cross Can'Ain	500,00 €	1 900,00 €	500,00 €
Vaillante Handball	2 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
Pétanque	- €	0,00 €	- €
Tennis	1 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
Bien Organiser pour Mieux Soutenir	3 500,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €
Tir à l'Arc	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Foot fauteuil Pays de Bâgé	- €	1 000,00 €	- €
Volley N'Co		2 000,00 €	250,00 €
Prix de la ville fleurie	1 350,00 €	0,00 €	- €
TOTAUX	21 500,00 €	57 889,50 €	28 000,00 €

Subventions 2023 ENFANCES ET ENTRAIDES			
ASSOCIATIONS	Attributions 2022	Demandes 2023	Propositions 2023
ADMR (Haissor)	1 170,00 €	1 200 €	1 200,00 €
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100,00 €	100 €	100,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000,00 €	2 000 €	2 000,00 €
CHATILLON DYNAMIC	- €	0 €	- €
CHATILLON NATURE EN DOMBES	10 540,00 €	13 291 €	13 291,00 €
COMITE DE LA FOIRE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
DÉLÉGATION Miss Châtillon	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
DONNEURS DE SANG	250,00 €	250 €	250,00 €
FNATH	100,00 €	300 €	100,00 €
Ain Câlin De Guess	300,00 €	0 €	- €
TOTAUX	20 460,00 €	23 641 €	22 941,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
APIC	650,00 €	500,00 €	500,00 €

Association sportive collège Eugène Dubois	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Association sportive collège St Charles	300,00 €	500,00 €	300,00 €
TOTAUX	33 250,00 €	33 500,00 €	33 100,00 €

Subventions 2023 CENTRE SOCIAL et OGECE ST-CHARLES		
ASSOCIATIONS	Total attribué en 2022	Propositions subventions 2023
Centre social la Passerelle Subvention de fonctionnement	289 000,00	231 000,00 €
Centre social la Passerelle Restauration scolaire (aide repas 0,53 €)	11 000,00	16 430,00 €
OGECE Saint-Charles	40 000,00 €	46 500,00 €

Madame D'ALMEIDA : chaque année, il s'avère compliqué d'apprécier les critères d'attribution des aides lors des commissions d'examen des subventions aux associations. Le cadre n'est pas clairement établi et les modalités d'appréciations restent trop floues.

Monsieur le Maire : je vous rappelle qu'il existe une charte d'attribution des subventions, certes ancienne, de la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne. Le principal critère d'attribution d'aide par la collectivité est « l'intérêt local ». Il désigne l'intérêt direct ou indirect apporté aux Châtillonnais et tient compte :

- du public de l'association : part des adhérents et usagers Châtillonnais, politique tarifaire différenciée ;
- de la contribution du projet à l'animation de la ville et / ou aux actions inter-associatives ;
- de l'ouverture sur de nouveaux publics ;
- de la cohérence avec les priorités municipales ;
- de la qualité des animations proposées.

Il convient donc d'étudier les demandes de subventions au regard des critères suivants :

- Rayonnement de l'association sur la ville, soit par des activités utiles régulières, soit par une manifestation d'envergure.
- Le siège et l'activité de l'association doivent être à Châtillon-sur-Chalaronne. Elle doit participer à la vie locale (manifestations événementielles, Forum des associations, ...).
- L'association doit présenter chaque année son rapport d'activité, son rapport financier, la totalité des avoirs bancaires. La qualité de la gestion financière de l'association est ainsi observée.
- Pas de trésorerie nettement plus élevée que le montant de la subvention demandé.
- Recherche de financement diversifié auprès de partenaires et sponsoring.

Le montant total des subventions prévisionnelles, qui seront versées sur présentation de justificatifs, est de 445 796,00 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité (26 voix pour) l'attribution des subventions pour 2023 à la Gaule Châtillonnaise, La Vaillante Châtillonnaise Gym, le club de modélisme, et France Québec ;
- **APPROUVE** à l'unanimité (27 voix pour) l'attribution des autres subventions aux associations pour 2023.

... / ...

Rapport n°4 : vote des taux de fiscalité locale - taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires

Monsieur le Maire : l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour l'année 2023 a été transmis par la Direction Générale des Finances Publiques le 14 mars 2023. Il se présente comme suit :

Fiscalité locale	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux d'imposition communaux 2022	Produits à taux constants
Taxe foncière sur propriété bâti / TFPB	7 616 000,00	32,67 %	2 488 147,00
Taxe foncière sur propriété non bâti / TFPNB	130 800,00	49,93 %	65 308,00
Taxe d'habitation (TH) logements vacants et résidences secondaires	453 197,00	11,34 %	51 392,00

Compte tenu de l'augmentation de 7,10 % des bases fiscales décidée par l'Etat en 2023, le produit des taxes locales connaîtra une hausse de 145 500 €, sans évolution des taux et après application du coefficient correcteur. Il propose, par conséquent, de maintenir les taux des taxes locales au même niveau.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve les taux de fiscalité locales 2023, comme suit :

- TFPB = 32,67 %,
- TFPNB = 49,93 %,
- THLV et THRS = 11,34 %.

Rapport n°5 : vote des budgets primitifs 2023 : budget principal (avec affectation du résultat de fonctionnement) et budgets annexes assainissement, eau, camping (avec affectation du résultat de fonctionnement), cinéma et nouvelle gendarmerie

Budget principal : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Monsieur MORIN : le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté et validé lors du conseil municipal du 6 mars 2023. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Excédent	Déficit	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	1 814 888,08		2 569 352,03
Report exercice N-1	754 463,95		
Section d'Investissement		- 682 436,36	- 577 742,17
Report exercice N-1	104 694,19		

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, comme suit :
L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 2 569 352,03 € est affecté :
- au compte 1068 en investissement pour un montant de 1 500 000,00 €,
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 1 069 352,03 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat du compte administratif 2022 pour le budget général.

Vote des budgets primitifs 2023 : budget général

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET GENERAL - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2023	2022	
002	Résultat n-1	1 069 352,03	754 463,95	Affect RT N-1
013	Atténuation des charges	147 000,00	107 000,00	Remb. IJ+ch. Sociales
042	Opération transfert entre sections	95 500,00	82 000,00	QP Subventions + travaux en régie
70	Pdts services, domaine et vtes directes	209 500,00	166 500,00	Voirie, orange, musée, école musique
73	Impôts et taxes	5 652 183,00	5 498 414,00	TF, TH, Compensation Etat et Com Com Dombes
74	Dotations, subventions et participations	1 243 228,00	1 312 773,00	Subventions et dotations état, région, département
75	Autres pdts gestion courante	132 500,00	149 000,00	Locations, 40% chq déjeuners salariés
77	Produits exceptionnels	3 500,00	2 000,00	remb. sinistres et TSA cinéma
78	Reprise prov. Créances douteuses	-	133,00	Reprise/créances douteuses
	TOTAUX	8 552 763,03	8 072 283,95	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2023	2022	
011	Charges à caractère général	2 702 700,00	2 128 600,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	2 836 000,00	2 782 500,00	Salaires et charges sociales
014	Atténuation de produits	5 000,00	5 000,00	Dégrèvements TH sur logement vacants
022	Dépenses imprévues	-	300 000,00	Réserve pour imprévus
023	Virement à la section d'investissement	1 151 734,03	1 199 463,95	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	370 000,00	350 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestions courantes	1 201 329,00	1 071 720,00	Sub. aux assoc., Contrib SIEA, service incendie, indem. étus
66	Charges financières	281 000,00	228 000,00	Interets des emprunts + variation ICNE
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	7 000,00	Divers (lauréars sport, franchise sinistre...)
68	Prov. Créances douteuses	-	-	Créances douteuses
	TOTAUX	8 552 763,03	8 072 283,95	

BUDGET GENERAL - SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES			
LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
	2023	2022	
Résultat n-1	-	104 694,19	Affectation RT N-1
Virement section fonctionnement	1 151 734,03	1 199 463,95	Virement entre sections
Produits de cessions	480 317,20	-	Cession matériel Espaces Verts
FCTVA	90 000,00	50 000,00	TVA sur investissement
Taxe d'aménagement	150 000,00	150 000,00	Sur constructions
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00	1 500 000,00	Affectation RT N-1
Dépôts et cautionnements reçus	18 000,00	-	Location EBA
Refinancement de dette	625 000,00	-	Rachat prêt dexia / banque postale
Dotations aux amortissements	370 000,00	350 000,00	Contre partie BF
Opération ordre	22 600,00	-	Remboursement travaux av. Foch
Subvention à recevoir	105 000,00	188 093,00	Subventions sur investissement
Avance remboursée budget gendarmerie	-	200 000,00	Avance remb. Du budget gendarmerie 2021
Reste à réaliser	440 647,00	405 262,00	Subventions à recevoir
	TOTAUX	4 953 298,23	4 147 513,14

DÉPENSES			
LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
	2023	2022	
Résultat n-1	577 742,17		Déficit
Remboursement annuités emprunts	1 150 000,00	1 130 000,00	Annuités emprunts
Refinancement de dette	625 000,00	-	Rachat prêt Dexia / Banque Postale
Amortissement subventions	82 500,00	82 000,00	Subventions reçues sur investissements
Attribution de compensation invest.	15 000,00	15 000,00	CMAE reversé à CCD - TOM POUCE
Subvention travaux nelle gendarmerie	480 000,00	-	au budget annexe
Avance remboursable camping	60 000,00	-	au budget annexe
Dépenses imprévues	-	85 000,00	Divers
Annuités EPF	18 000,00	20 000,00	Annuités des invest. passés/EPF
Dépôt et caution reçus	18 000,00	5 000,00	Divers loc EBA
Investissements de l'année	1 396 860,64	2 602 811,42	
Reste à réaliser	530 195,42	207 701,72	Travaux en cours
TOTAUX	4 953 298,23	4 147 513,14	

Monsieur FROMONT : même si les marges de manœuvre financières des collectivités diminuent du fait de la hausse du coût des énergies fossiles, nous considérons que ce budget prévisionnel manque d'ambition en termes de transition énergétique : sobriété énergétique, énergies renouvelables, mobilité durable, ... Nous voterons donc contre ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 voix contre, approuve le budget primitif 2023 du budget général.

Vote des budgets primitifs 2023 : budget assainissement

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2023	2022	
002	Résultat n-1	398 667,37	342 154,66	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	32 000,00	31 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	180 000,00	200 000,00	Redevance assainissement collectif+PAC
75	FCTVA/fonctionnement	-	-	FCTVA/fonctionnement autorisé
	TOTAUX	610 667,37	573 154,66	
DÉPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	N-1	COMMENTAIRE
		2023	2022	
011	Charges à caractère général	45 500,00	69 600,00	Fluides, assurances, honoraires...
012	Charges de personnel	5 000,00	-	Salaires et charges sociales
023	Virement à la section de fonctionnement	156 362,66	288 699,66	Autofinancement
042	Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	4,71	5,00	Arrondis TVA
66	Charges financières	202 800,00	14 850,00	Intérêts emprunts + variation ICNE
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-	
	TOTAUX	610 667,37	573 154,66	

... / ...

BUDGET ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	225 063,01	784 641,43	Affect. Résultat N-1
Virement section fonctionnement	156 362,66	288 699,66	CF budget fonctionnement
FCTVA	-	-	TVA sur investissement N-1
Avances versées sur commande	52 200,00	-	
Dotations aux amortissements	200 000,00	200 000,00	Contre partie BF
Subventions équipement	438 883,00	722 358,00	Subvention sur travaux de l'Abergement
Reste à réaliser subventions	1 202 403,00	-	Agence Eau RMC + CD01
Reste à réaliser prêt	4 000 000,00	36 500,00	Emprunts en cours
TOTAUX	6 274 911,67	2 032 199,09	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Remboursement annuités emprunts	37 000,00	37 000,00	Annuités emprunts
Amortissement subventions	32 000,00	31 000,00	Subventions reçues sur investissements
Taxe d'aménagement	50 000,00	-	
Opération d'ordre	52 200,00	-	Avance
Dépenses imprévues	294 014,50	-	
Travaux	440 000,00	732 968,84	Nouvelle station épuration + travaux divers
Reste à réaliser travaux	5 369 697,17	231 230,25	Travaux en cours STEP
TOTAUX	6 274 911,67	2 032 199,09	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement.

Vote des budgets primitifs 2023 : budget eau

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET EAU - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	6 20 050,44	525 700,98	Affect RT N-1
042	Opération transfert entre sections	18 000,00	17 000,00	QP Subventions
70	Pdts services, domaine et vtes directes	150 000,00	150 000,00	Taxe sur l'eau
	TOTAUX	7 88 050,44	692 700,98	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	3 100,00	3 100,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	5 000,00	-	
042	Dotations aux amortissements	110 000,00	110 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis TVA
	TOTAUX	118 105,00	113 105,00	

BUDGET EAU - SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	387 157,33	360 370 92	Affectation RT N-1
Autres réserves (c/1068)	-	50 000 00	Autres réserves (c/1068)
Subventions	-	-	Subventions
Subventions RAR	-	46 440 00	Agence eau : route de St Trivier
Dotations aux amortissements	110 000,00	110 000 00	Contre partie BF
TOTAUX	497 157,33	566 810 92	
DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Amortissement subventions	18 000,00	17 000 00	Subventions reçues sur investissements
Travaux RAR	198 015,17	23 431 30	Gambetta et Foch
Travaux	1 984,83	325 000 00	Gambetta et Foch
Autres	-	201 379 32	Réserve pour investissement futur château eau
TOTAUX	218 000,00	566 810 92	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2023 du budget annexe eau.

Budget camping : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté et validé lors du conseil municipal du 6 mars 2023. Ce compte administratif présente les résultats suivants :

Affectation résultat	Excédent	Déficit	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	14 625,54		26 185,84
Report exercice N-1	11 560,30		
Section d'Investissement	9 189,96		30 831,15
Report exercice N-1	21 641,19		

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, comme suit :
L'excédent de la section de fonctionnement soit un montant de 26 185,84 € est affecté :
- au compte 1068 en investissement pour un montant de 20 000,00 €,
- au compte 002 en fonctionnement pour un montant de 6 185,84 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), autorise le Maire à affecter le résultat du compte administratif 2022 pour le budget annexe camping.

Vote des budgets primitifs 2022 : budget camping

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

... / ...

BUDGET CAMPING - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 185,34	11 560,30	Affect RT N-1
70	Redevances et recettes diverses	99 719,16	80 819,70	Locations encaissées
73	Taxes séjours	5 000,00	3 000,00	Taxes sur séjours campeurs
74	Dotations et participations	10 000,00	25 000,00	Subvention équilibre budget général (dû Covid < loc)
	TOTAUX	120 905,00	120 380,00	

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	-	-	Affect RT N-1 (perte)
011	Charges à caractère général	50 900,00	49 200,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	50 000,00	51 000,00	Gérants et saisonniers
042	Dotations aux amortissements	20 000,00	20 000,00	Dotations annuelles
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis TVA
66	Charges financières	-	175,00	Interets des emprunts + variation ICNE
	TOTAUX	120 905,00	120 380,00	

BUDGET CAMPING - SECTION INVESTISSEMENT				
RECETTES				
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE	
Affectation résultat n-1	30 831,15	21 641,19	Affectation RT N-1	
Excédent fonctionnement capitalisé	20 000,00	-		
Autres dettes	60 000,00	-	avance remboursable du budget principal	
Fonds subventions d'invest.	36 000,00	-	fonds concours CG Roch	
Dotations aux amortissements	20 000,00	20 000,00	Contre partie BF	
TOTAUX	166 831,15	41 641,19		

DEPENSES				
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE	
Remboursement annuités emprunts	-	6 200,00	Annuités emprunts	
Logiciel informatique	4 000,00	-	Inaxel	
Travaux	162 831,15	35 441,19	Travaux VRD 1ère tranche + Moe	
TOTAUX	166 831,15	41 641,19		

Monsieur JANNET : en cohérence avec notre choix précédent de ne pas approuver le projet de transformation du camping municipal en camping résidentiel composé de résidences secondaires de type mobil home, nous vous annonçons que nous voterons contre ce budget primitif.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 voix contre, approuve le budget primitif 2023 du budget annexe camping.

Vote des budgets primitifs 2023 : budget cinéma

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

... / ...

BUDGET CINEMA - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Résultat n-1	33 627,74	66 610,71	
70	Redevances et recettes diverses	80 337,26	65 394,29	Entrées cinéma
74	Dotations et participations	37 000,00	21 000,00	Subv équi budg gén + art et essai
	TOTAUX	150 965,00	153 005,00	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	150 800,00	152 800,00	Fluides, entretien, honoraires...
012	Charges de personnel	130,00	200,00	Indemnité de régie
65	Autres charges gestion courante	5,00	5,00	Arrondis déclarations TVA
	TOTAUX	150 965,00	153 005,00	

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2023 du budget annexe cinéma.

Vote des budgets primitifs 2023 : budget nouvelle gendarmerie

Monsieur MORIN : les dépenses et recettes prévisionnelles de ce budget se répartissent de la manière suivante :

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION FONCTIONNEMENT				
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
002	Résultat fonctionnement reporté n-1	2 333,07	0,23	
042	Opération d'ordre transfert entre sections	34 000,00	-	
74	Dotations, subventions et participations	30 000,00	4 000,00	Subvention du budget général
75	Autres produits gestion courante	35 000,00	4,77	
	TOTAUX	101 333,07	4 005,00	
DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
011	Charges à caractère général	34 000,00	-	
042	Dotation aux amortissements	3 400,00	-	Assurance DO
65	Autres charges gestion courante	3,07	5,00	Arrondis TVA
66	Charges financières	63 930,00	4 000,00	Taux variable période mobilisation
	TOTAUX	101 333,07	4 005,00	

... / ...

BUDGET NOUVELLE GENDARMERIE - SECTION INVESTISSEMENT

RÉCETTES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Affectation résultat n-1	145 106,80	49 161,15	Affectation RT N-1
Reste à réaliser emprunt	1 250 000,00	1 143 800,00	Emprunt Banque Postale
Charges à étaler	3 400,00	-	Assurance DO
Subventions	645 840,00	207 038,85	DGGN et DSIL
Autres dettes	480 000,00	-	subvention du budget général
TOTAUX	2 524 346,80	1 400 000,00	

DEPENSES			
LIBELLE	MONTANT 2023	N-1 2022	COMMENTAIRE
Reste à réaliser travaux	1 512 145,58	1 200 000,00	Construction nouvelle gendarmerie
Travaux construction en cours	978 201,22		
Charges à étaler	34 000,00		Assurance DO
Remboursement avance n-1	-	200 000,00	Remb. avance 2021 au budget général
TOTAUX	2 524 346,80	1 400 000,00	

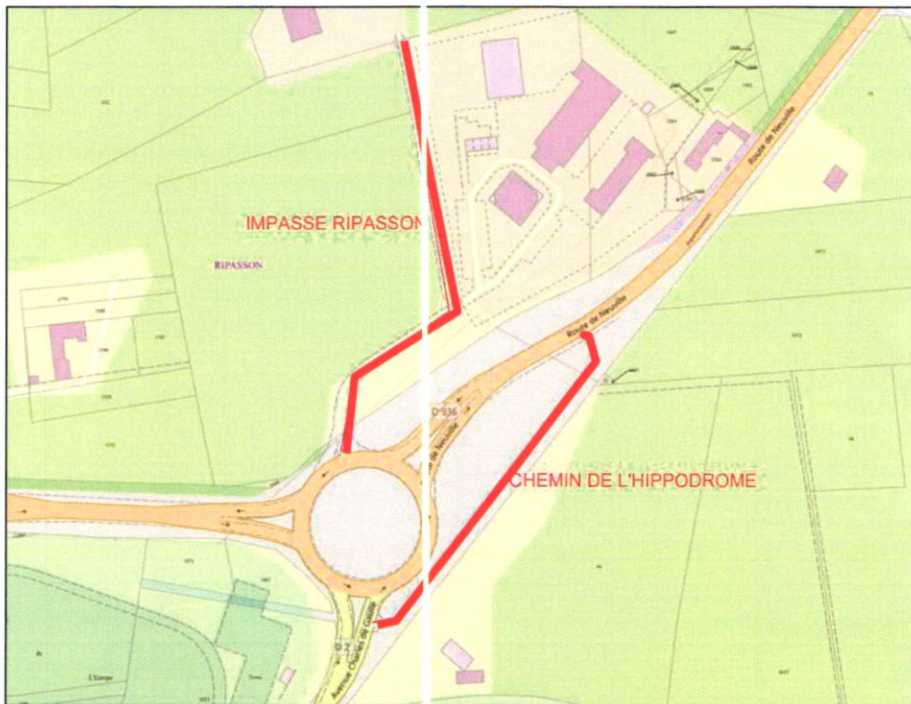
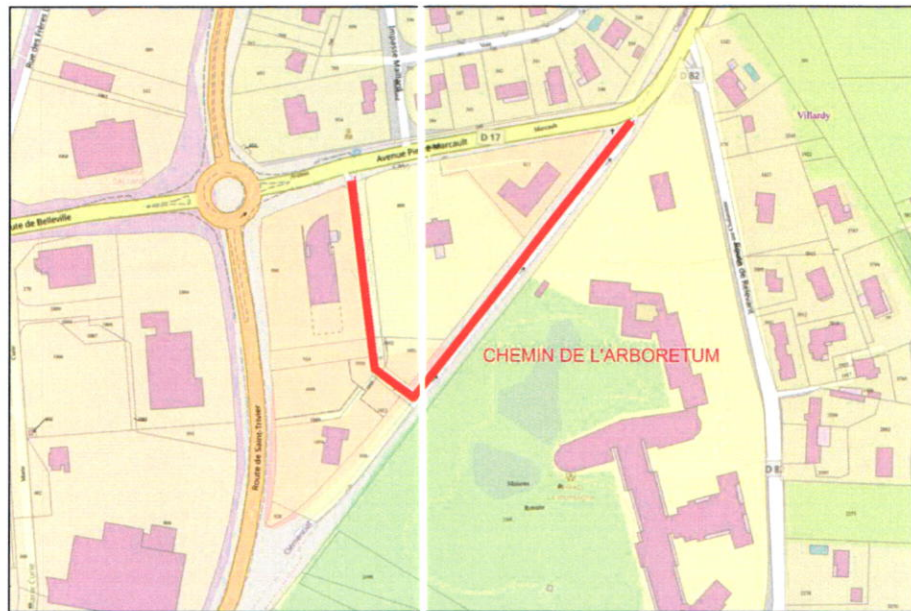
Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le budget primitif 2023 du budget annexe gendarmerie.

Rapport n°6 : dénomination de trois voiries communales - « Impasse Ripasson », « Chemin de l'Arboretum » et « Chemin de l'Hippodrome »

Monsieur JACQUARD : le choix du système de numérotation des bâtiments et l'attribution des noms des voiries publiques et privées couvertes à la circulation (chemins, rues, impasses, ...) appartiennent au conseil municipal. Afin d'améliorer l'orientation des services de secours et de sécurité, ainsi que des services de livraison, la commission urbanisme propose régulièrement de reprendre certains secteurs. Il est demandé aux conseillers de valider les propositions de la commission urbanisme formulée le 16 février 2023, à savoir :

- « Impasse Ripasson » : le but est de mettre en cohérence l'adresse du centre technique municipal et de la nouvelle gendarmerie avec le lieudit.
- « Chemin de l'Hippodrome » : il desservira la future aire d'activités tertiaire et commerciale située route de Bourg.
- « Chemin de l'Arboretum » : il correspond à la voie de desserte de la future crèche intercommunale, qui sera construite à proximité de l'EHPAD La Montagne.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), décide de nommer les voiries « Impasse Ripasson », « Chemin de l'Hippodrome », et « Chemin de l'Arboretum », telles qu'elles sont matérialisées ci-après :



Rapport n°7 : approbation de la charte chromatique communale (nuancier CAUE Ain)

Monsieur JACQUARD : le nuancier élaboré avec le CAUE de l'Ain s'appliquera au centre ancien, c'est-à-dire à la zone UA du PLU, et à la « périphérie » correspondant aux lotissements et fermes isolées. Il concernera les façades, menuiseries, devantures commerciales et les couvertures des bâtiments accueillant de l'habitat ou de l'activité. Des préconisations pour les clôtures, véritables éléments du paysage urbain, sont également inscrites. Pour rappel, Châtillon-sur-Chalaronne est soumise à un périmètre de protection au titre des monuments historiques. Ainsi, tous les projets s'inscrivant à l'intérieur de ce périmètre sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (AEF) et devront se conformer à ses prescriptions.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour), approuve le nuancier communal, tel qu'il a été adressé aux conseillers municipaux.

Rapport n°8 : décisions du Maire n°D-2023-006, 007, 008, 009, 010 et 011

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations d'attribution :

- **D-2023-006** : renouvellement de l'adhésion à l'AMF de l'Ain pour l'année 2023 (cotisation = 1 482,49 €).
- **D-2023-007** : renouvellement de l'adhésion à l'association Châtillon de France pour l'année 2023 (cotisation = 100,03 €).
- **D-2023-008** : modification du fonds de caisse de la régie de recettes du camping, porté à 212 €.
- **D-2023-009** : modification de date de la période de calcul des intérêts pour le remboursement anticipé du prêt Dexia, fixé jusqu'au 1^{er} mai 2023.
- **D-2023-010** : renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine délégation Rhône-Alpes pour l'année 2023 (cotisation = environ 500 €).
- **D-2023-001** : travaux de reprises de 25 concessions dans le carré 9 du cimetière à l'entreprise Gilet pour un montant de 14 835 € HT.

Rapport n°09 : informations Déclarations d'Intention d'Aliéner

La liste des DIA présentées en commission urbanisme le 9 mars 2023 a été jointe à la convocation des conseillers municipaux.

Rapport n°10 : informations du Maire

Monsieur le Maire : voici les chiffres des demandeurs d'emploi au 15 mars 2023 :

- Nombre de demandeurs = 227.
- Hommes = 114 / Femmes = 113.
- Indemnisables = 171 / Non indemnisables = 56.

Les résultats provisoires de l'opération de recensement de la population comptabilisent :

- Une population municipale de 5 180 habitants (résidents EHPAD et gendarmerie inclus).
- Un nombre de logements de 2 870 unités (dont 262 logements vacants).

La Ville de Châtillon-sur-Chalaronne a reçu les attributions de subventions suivantes :

Le 9 mars, 105 000 € de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'opération d'éclairage LED et d'amélioration du chauffage des équipements sportifs. Le montant total des dépenses est estimé à 132 330 € HT.

Le 30 mars, 55 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le programme d'optimisation et d'économies d'énergie. Le montant total des dépenses est évalué à 165 356 € HT.

Rapport n°11 : informations des Adjointes

Monsieur PERREAULT : l'entreprise SOME.C va procéder au remplacement du réseau et des branchements d'eau potable Rue Gambetta à partir du 17 avril et pour une durée de cinq semaines. Pendant la durée de cette opération, une signalisation sera mise en place, avec une déviation temporaire de la circulation. L'accès à la rue Pierre Jème et l'Avenue Foch sera possible en suivant la déviation mise en place. L'accès aux commerces sera fléché. La route de Charbonnière sera en sens unique depuis la rue Condorcet en direction de la RD 936 Bourg-en-Bresse.

La visite du chantier de construction de la nouvelle gendarmerie par les élus est programmée le vendredi 5 mai 2023 à 17h00.